



Recours gracieux procureur refusé

Par **lamya94**, le **02/02/2011** à **20:42**

Bonjour,

Le procureur du tribunal de Créteil vient (fin janvier 2011) de me refusé un recours gracieux suite a une demande d'agrément pour pouvoir exercer le métier d'agent de sûreté aéroportuaire car il figure sur mon bulletin N1 - 2 faits ou j'ai été condamné pour outrage par parole a l audience a magistrat dans l'exercice de ses fonctions en mai 2000 (2 mois d'emprisonnement sursis et une amende délictuelle de 4000 francs) et outrage a agent de police en mars 2003 (a payer 310 € a titre de dommage et intérêt + 390 € au titre de l'article 475-1 du code de procédure pénal).

quel recours est il possible de faire?

auprès de qui?

ai je besoin d'un avocat?

Que dois je faire ?